

Vivre à Saint-Mesmes

Édition n° 51 — de Juillet à Décembre 2024



Le petit journal de notre village



*Toute l'équipe du Conseil Municipal vous
Souhaite une excellente année 2025*

Édito du Maire - Sommaire

Chères Maximoises , chers Maximois

Alors que nous tournons la page sur 2024, le temps est venu pour moi, au nom de l'équipe Municipale, de vous adresser nos vœux les plus sincères en cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte joie, satisfactions familiales et professionnelles avec surtout une excellente santé.

La dernière page de 2024 vient d'être tournée, cette année encore les ennuis ont été nombreux et certaines espérances ont laissé place à des déceptions. Toutefois nous avons continué à avancer avec la conviction que chaque effort contribue à l'avenir de notre village.

L'état, engagé dans un plan de réduction de ses dépenses, impose des contraintes budgétaires croissantes aux collectivités. Investir coûte de plus en plus cher et les aides de l'état se raréfient.

A Saint-Mesmes, nous avons choisi de préserver nos finances tout en poursuivant des projets essentiels pour l'attractivité et la sécurité de notre territoire.

Au programme de cette année, nous avons en cours :

- La sécurisation des deux carrefours sur la RD404 (église et feux tricolores)
- Rénovations de l'appartement au-dessus de la mairie actuelle
- Relance des études et diagnostics pour la préservation de notre église qui entrainera des investissements non négligeables par la suite,
- Changement éventuel de destination des locaux de l'antenne médicale qui faute de médecin restent vacants.

En parallèle à nos soucis, nous ne pouvons pas ignorer les tensions géopolitiques et les défis sociétaux tels que la montée des autocraties ou les dérives de l'Intelligence Artificielle et des réseaux sociaux. Ces menaces exigent vigilance et engagement pour protéger nos démocraties et notre cohésion sociale. Après la guerre de 39/45, nos aînés ont reconstruit la France avec courage et solidarité, c'est dans cet esprit que nous devons aborder l'avenir. Je tiens à remercier tous ceux qui s'impliquent pour notre commune : les conseillers Municipaux, le personnel communal, Saint-Mesmes Animations.

Mais c'est aussi rassurant pour un Maire de savoir qu'il n'est pas seul et qu'il peut compter sur tous les acteurs qui servent au quotidien pour le bien être des habitants de Saint-Mesmes. Je pense à tous les services et autorités publics. Pour avancer, une commune a besoin d'acteurs économiques, je remercie particulièrement les entreprises et artisans qui interviennent sur notre commune.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la tolérance, de la solidarité et qu'elle vous apporte sérénité, bonheur, joie de vivre et santé afin de pouvoir en profiter et partager.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et tous.

Votre maire

Alfred STADLER

Site Internet de la Mairie : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez-y toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal.

Édito du Maire	Page 2
Extraits de conseils municipaux	Pages 3 à 5
Commémoration du 11 Novembre	Page 6
Calendrier de collecte 2025 – Etat civil	Page 7
Règles de bon voisinage et de civisme	Page 8
Gala annuel du club des 19	Page 9
Saint-Mesmes Animations (fête du village & Noël)	Pages 10 & 11
Informations utiles	Page 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

OBJET : TARIF DE LA CANTINE POUR LES ENFANTS BENEFICIAIRE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs pour les enfants bénéficiant d'un PAI comme suit :

- Enfants habitant Nantouillet 1.50 € / repas à la charge de la famille
- Enfants habitant Saint-Mesmes 1.95 € / repas à la charge de la famille
- Enfants habitant Gressy 2.28 € / repas à la charge de la famille

AUTORISE, Monsieur le Maire à appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} Septembre 2024.

OBJET : MISE EN SECURITE DE L'EGLISE ET MISE A JOUR DES DIAGNOSTICS POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

VU l'arrêté communale N° 077 427 24 0006 en date du 25 avril 2024, l'église est fermée préventivement afin d'empêcher l'accès à cet édifice au public par mesure de sécurité suite à la chute de plusieurs morceaux de pierre tombés d'un arc d'ogive.

L'objectif est la mise en sécurité provisoire des personnes puis la reprise du projet de 2016 laissé en suspens, afin de traiter les causes des désordres les plus urgents et stopper ainsi la dégradation de l'édifice classée Monument Historique par arrêté du 9 mai 1921.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la lettre contrat de l'Atelier ORIEL,

AUTORISE à l'unanimité de signer cette dernière ainsi qu'à mettre en œuvre les démarches nécessaires pour la réalisation de ces missions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Créer un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1er janvier 2025.

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : de compléter le tableau des emplois ainsi proposé à effet du 1er janvier 2025,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget de la commune de Saint-Mesmes.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025 POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL:

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide financière du département au titre du FER 2025

APPROUVE le projet d'investissement.

ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION « REHABILITER PLUTÔT QUE DE CONSTRUIRE » :

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide financière de la région au titre du RPC 2025

APPROUVE le projet d'investissement.

ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » :

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide financière au titre des amendes de police 2025

APPROUVE le projet d'investissement.

ARRETE les modalités de financement exposées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024 (SUITE)

OBJET : ANTICIPATION DES PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l’unanimité :

AUTORISE l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur l’exercice dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :

Chapitre de regroupement 21

Crédits ouverts en 2024	136 000 €
Autorisation accordée en 2025	34 000 €

DIT que les crédits éventuels correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 ;

DONNE au Maire pouvoir de poursuivre l’exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;

CHARGE le Maire à l’exécution de la présente délibération.

OBJET : RETRAIT DES COMMUNES DE PRECY SUR MARNE ET DE CLAYE SOUILLY DU SMITT

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l’unanimité :

APPROUVE le retrait des communes de Claye Souilly et de Précy Sur Marne du Syndicat Intercommunal de Téléalarme et Télésurveillance pour la sécurité des Personnes âgées ou malades de CONDE SAINTE LIBIAIRE

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL RSU 2023

Il est proposé à l’assemblée délibérante de prendre acte du Rapport Social Unique 2023.

Commémoration du 11 Novembre

Cette année, nous avons commémoré le 106^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918. Des fleurs ont été déposées à la stèle de la tue des Martyrs, puis au monument aux morts de la place de la mairie. La cérémonie s'est clôturée avec le verre de l'amitié servi dans la salle de conseil municipal.



Calendrier des collectes 2025

SAINT-MESMES

CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes
Plaines et Monts de France a installé des bornes
à biodéchets sur le territoire.
Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit
composé d'un bio seau et de badges d'accès.
Les déchets sont acceptés en vrac.

85 bornes à biodéchets
installées sur le territoire

376 tonnes de biodéchets
collectées en 2024

DÉCHETS ACCEPTÉS : légumes et fruits / pain /
céréales / produits laitiers / restes de repas /
restes de viande / petits os / restes de poissons /
crustacés / coquillages / filtres et marc de café /
sachets de thé / dosettes en papier /
noyaux, noix, coquilles d'œufs écrasées /
fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.

Plaines
& Monts
de France
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Sur votre portail usager ou sur
environnement@cc-pmf.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE PAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
7	4	4	1	13	10	8	5	2	14	11	9
21	18	18	15	27	24	22	19	16	28	25	23
			29					30			

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif
est collecté toutes les semaines

LE JEUDI APRÈS-MIDI

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT
VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et
remplacés toutes les semaines.
Vous avez accès à l'ensemble des
bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT
VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter
dans l'une des bornes disposées
dans votre commune ou sur le
territoire de la CCPMF.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Du 12/03 au 10/12,
le bac des déchets verts est
collecté toutes les semaines

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

EN JUILLET-AOÛT
TOUTES LES DEUX SEMAINES

02/07 - 16/07 - 30/07
13/08 - 27/08

BORNES À VERRE



APPORT
VOLONTAIRE

Tous les verres* sont à jeter
dans l'une des bornes disposées
dans votre commune.

*sauf la vaisselle cassée, les flacons
de parfum, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous.
Inscription obligatoire
sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Catalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2024

État civil

Avis de Naissance

Soan Christophe Deroubaix, né le 3 Novembre 2024

Ils se sont unis

Le 17 aout 2024, mariage de Katia Touze et de Bruno Castro

Elle nous a quittés

Décès de Mme Paulette Petit, le 10 Août 2024, survenu dans sa 86ème année



Règles de bon voisinage & de civisme

- ✓ **Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :**
 - les jours ouvrables de 8h à 20h,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

☐ **Nous vous rappelons les principales règles suivantes :**

- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Éviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisée des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés,
Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules « ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs => Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées sans mise en garde préalable.

☐ **Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public**

- ☐ **Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.**



**LE CIVISME
CE N'EST PAS POUR LES CHIENS !!!**

**SOIS UN POTE
ET RAMASSE
MA CROTTE !**

**DANS LES
PARCS ET
JARDINS
TIENS-MOI
EN LAISSE !**



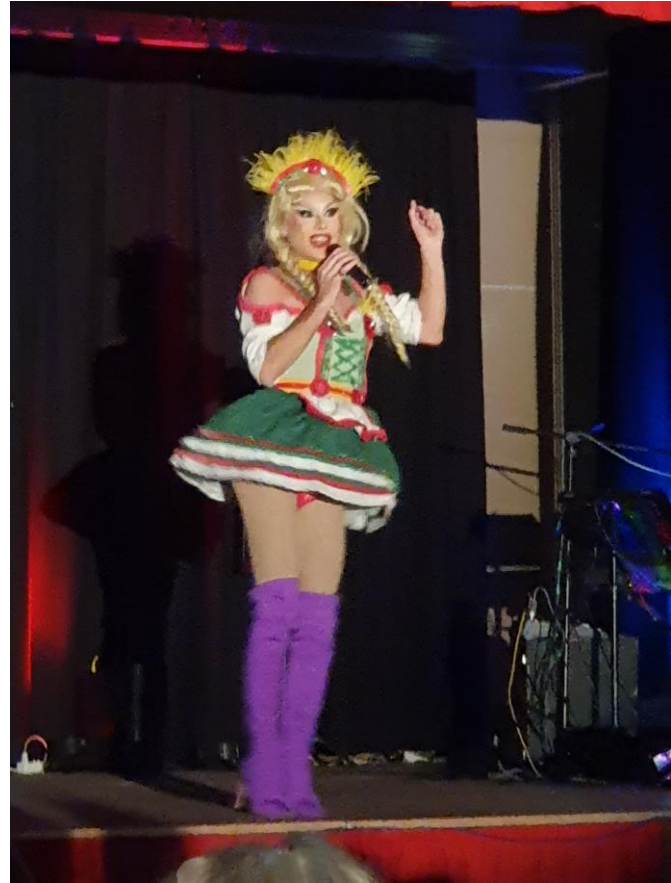
Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous.

Club des 19 – Gala annuel

Le club des 19 communes de l'ancien canton de Claye Souilly s'est réuni dimanche 3 novembre à Charny pour son traditionnel gala annuel.

Au programme, menu festif et spectacle de cabaret.

Les personnes n'ayant pas souhaité se rendre au repas-spectacle se sont vu remettre un colis de fin d'année de valeur équivalente.



SAINT-MESMES ANIMATIONS - Fête du village

Comme chaque année Saint-Mesmes Animations a organisé la fête du village fin septembre. Malheureusement en ce dimanche 22 Septembre la météo n'était pas très favorable et le ciel gris menaçant en a découragé plus d'un. Les plus téméraires en ont profité pour s'éclater dans les structures gonflables ou se défier au laser-game. Côté restauration, SMA vous invitait à profiter de son barbecue et/ou de ses délicieuses crêpes.



SAINT-MESMES ANIMATIONS – Visite du Père Noël

Cette année encore vous avez été nombreux à venir rencontrer le Père Noël et son équipe samedi 7 décembre à la mairie. Comme à chaque fois, les enfants ont été ravis de pouvoir échanger quelques mots avec le Père Noël qui leur a remis un cadeau et une photo souvenir afin d'immortaliser le moment. Rendez-vous l'année prochaine !



Informations utiles

Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique. Plus d'infos sur : www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h00 à 18h00 les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 09h30 à 12h00 le samedi (fermée le mercredi et les jours fériés). Les permanences du Maire et des Maires-Adjoints ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires- Adjoints, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedis à 18 h dans notre église.

Pour les dates, voir le tableau d'affichage devant l'église.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales: 18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 01.60.21.36.50.)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : ----- 115 où le 0800.306.306

Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 : ----- 3624

Violence conjugale : ----- 3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.